

PROJET DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT « ENFANCE ET ADOLESCENCE DU VALENCIENNOIS »

2015-2019



Association de parents et
de personnes amis
handicapées
intellectuelles
du Valenciennois



SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE
ET DE SOINS À DOMICILE LA RHÔNELLE

SESSAD « La Rhônelle »



IME « Les deux rives »

JEUNES – ENFANTS – ADOLESCENTS

Association : APEI du Valenciennois
2a, Avenue des Sports - 59140 Anzin

Etablissements : **SESSAD « La Rhônelle »**
15, Rue Adrien Weil - 59700 Marly

IME « Les deux rives »

- Pôle ENFANCE : 6 bis, Rue des Cent Têtes
59300 Valenciennes
- Pôle ADOLESCENCE : 29, Rue de la Liberté
59410 ANZIN

Date de rédaction : Décembre 2014 / Version finale

Date de validation : Mars 2015 / Conseil Administration

SOMMAIRE

Préambule	4
Le dispositif Enfance & Adolescence du Valenciennois : fiche signalétique	5
Partie 1 : Un dispositif de l’APEI du Valenciennois à destination des enfants et adolescents	6
1.1 Le projet associatif et les dispositifs Enfance & Adolescence	6
a. L’association et son projet	6
b. La promotion de dispositifs Enfance & Adolescence	6
c. Spécialisation et spécification par section.....	7
1.2 Le dispositif Enfance & Adolescence du Valenciennois	8
a. Un ancrage historique dans le Valenciennois.....	8
b. Dimension éthique	8
c. Missions, cadre et objectifs principaux des activités déployées	9
1.3 Des autorisations qui s’adaptent et s’inscrivent dans les orientations du territoire du Valenciennois .11	
a. Une inscription pleine et entière dans les politiques et programmation des pouvoirs publics (SROMS).....	11
b. Une politique associative et un dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois axé sur les territoires..	12
Partie 2 : Le pilotage du projet et la structuration du Dispositif en lien avec les établissements et l’association	13
2.1 L’organisation du Dispositif et le pilotage du projet	13
a. La Direction Générale et les fonctions ressources	14
b. Une gestion associative prévisionnelle des Emplois et des Compétences	14
c. Organisation associative du dispositif et management de la qualité	14
d. Focus sur la politique Bientraitance	15
2.3 Financement et contractualisation budgétaire	15
Partie 3 : L’offre de parcours personnalisée du Dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois	16
3.1 Une dynamique de parcours s’adaptant en permanence aux besoins de l’enfant et de l’adolescent 16	
3.2 Une offre de parcours au rythme des grandes étapes de l’enfant et de l’adolescent	17
Partie 4 : Le projet 2015-2019 du Dispositif du Valenciennois	24
4.1 Orientation 1 : Fluidifier les parcours des enfants et adolescents, mieux gérer les transitions	25
a. Renforcer les transitions du SESSAD vers les IME Enfance ou Adolescence	25
b. Renforcer les transitions de l’IME Enfance vers l’IME Adolescence.....	25
c. Répondre aux besoins des enfants à la frontière de la CLIS et de l’IME Enfance	26
d. Renforcer et développer les partenariats avec les services psychiatriques.....	26
e. Améliorer les temps de transitions avec les ULIS et SEGPA.....	27
f. Développer les possibilités de parcours et de préparation à la sortie du Dispositif (Sessad et IME Adolescence)	27
4.2 Orientation 2 : Rendre lisible et cohérente notre offre d’accompagnement individuelle, mieux valoriser les compétences	28
a. Renforcer la co-construction du projet jeune/famille /professionnels : mettre en cohérence les PPI et PPS, valoriser les compétences du jeune	28
b. Découvrir le dispositif et les possibilités de parcours à l’attention des jeunes, de leurs familles et des professionnels	28
c. Compléter l’offre du Dispositif sur les dimensions d’inclusion et de relation collective aux familles.....	29
4.3 Orientation 3 : Adapter l’accueil de l’internat aux besoins du territoire et des jeunes accueillis	29
a. Ouvrir l’internat aux 6-14 ans	30
b. Mieux adapter l’offre aux évolutions des publics : développer l’accueil modulé, renforcer l’autonomie, limiter les ruptures.....	30

c.	Apporter une aide à la parentalité afin de favoriser le maintien même partiel du jeune à domicile	31
4.4	Orientation 4 : Renforcer l'organisation du dispositif	32
a.	Mieux suivre l'évolution des publics, anticiper nos actions en retravaillant les rapports d'activité	32
b.	Structurer la gestion des partenariats	32
c.	Développer des actions de communication notamment auprès des familles	33
d.	Améliorer l'accès aux soins par la constitution d'un pôle Paramédical.....	34
e.	Analyser (par les IRP) la possibilité de constituer un CE et un CHSCT unique.....	34

Préambule

Le Dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois regroupe le SESSAD « La Rhônelle » et l'IME « Les deux rives ».

Au sein de l'APEI du Valenciennois, le Dispositif répond à la fois à une dynamique territoriale et sectorielle qu'il s'agit aujourd'hui de soutenir à travers ce projet.

Aujourd'hui, chaque structure et service du Dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois dispose de son propre projet. Le présent document se focalise sur la dynamique collective du Dispositif : à partir des projets existants, du projet associatif, les équipes ont élaboré ce projet intégrant sur les 5 prochaines années des actions transversales, de mutualisation et d'échanges au bénéfice du parcours des usagers et des professionnels.

Ce projet de dispositif s'inscrit dans le cadre des évolutions des besoins des publics accompagnés, des besoins du territoire, de la commande publique et financements associés, de la réglementation (loi 2002-2, loi 2005-102 et loi HPST) en permettant d'apporter une réponse plus pertinente aux besoins des jeunes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.

Ce travail a été le fruit d'une participation forte et collective¹ avec :

- Un Comité de pilotage issu du Comité de Direction (Directeur du Dispositif et Chefs de service) élargi aux Instances Représentatives du Personnel ainsi qu'à des représentants des différentes fonctions du Dispositif (Educateurs spécialisés, Paramédicaux, ...);
- Trois groupes de travail ont été réunis à 5 reprises. Ils ont associés des représentants des équipes du dispositif ainsi que, en fonction des thématiques de travail, nos partenaires (Education Nationale : enseignants référents, représentants de SEGPA et ULIS, APEI de Cambrai, ESAT de l'APEI du Valenciennois, Chargée de mission Inclusion, SAMO, Assistantes sociales de Condé et de St Amand, Représentant régional du programme Différent et Compétent...).

Ce préambule est l'occasion pour nous de remercier vivement l'ensemble des participants qui se sont inscrits sur ces groupes, salariés de l'association et partenaires pour leur mobilisation dans le cadre de ces travaux.

¹ Ce sont ainsi environ 60 personnes qui se sont réunis tout au long de ce travail ou ponctuellement selon les sujets traités.

Le dispositif Enfance & Adolescence du Valenciennois : fiche signalétique

Tableau récapitulatif des sites et services du dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois

- **SESSAD La Rhônele :** 15, Rue Adrien Weil – 59770 MARLY
Tél : 03.27.24.45.83 / Fax : 03.27.24.75.00
Courriel : larhonelle@apei-val-59.org
- **IME « Les deux rives » :**
 - **Pôle Enfance :** 6 bis, Rue des Cent Têtes – 59300 VALENCIENNES Cedex
Tél : 03.27.46.20.30 - Fax : 03.27.46.05.44
Courriel : ime-valenciennes@apei-val-59.org
 - **Pôle Adolescence :** 29, Rue de la Liberté – BP 20058 – 59416 ANZIN Cedex
Tél : 03.27.33.85.60 / Fax : 03.27.33.85.61
Courriel : LaTourelle@apei-val-59.org

SESSAD	IME « Les deux rives »	
	Accueil de Jour	<i>dont Accueil de Nuit</i>
60 places	178 places	45 places
N°FINESS : 590 790 754 182	N° FINESS : 590 782 348	
Code APE : 8710B	Code APE : 8710B	

Organisme Gestionnaire

APEI du Valenciennois, association Loi 1901 déclarée le 5 janvier 1961
2a, Avenue des Sports - 59410 ANZIN
Tél : 03.27.42.86.30 - Fax : 03.27.29.60.09
Mail : contact@apei-val-59.org

Principaux partenaires

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
EDUCATION NATIONALE
CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES
SERVICES SOCIAUX du Valenciennois

Partie 1 : Un dispositif de l'APEI du Valenciennois à destination des enfants et adolescents

1.1 Le projet associatif et les dispositifs Enfance & Adolescence

a. L'association et son projet

L'Association de parents et amis de personnes handicapées intellectuelles du Valenciennois dite « l'APEI du Valenciennois », à laquelle adhère plus de 200 familles et amis, accompagne près de 1 550 personnes déficientes intellectuelles avec un encadrement de près de 880 professionnels (moyenne mensuelle). Adhérente à l'UNAPEI, la FEGAPEI, l'URAPEI, l'UDAPEI, le CREAI, l'APEI du Valenciennois milite pour une meilleure intégration sociale des personnes en situation de handicap intellectuel.

Le déploiement des services de l'APEI du Valenciennois est organisé selon 2 dimensions :

1. L'organisation des établissements et services en 3 secteurs d'activités (hormis les Services en Milieu Ouvert qui interviennent dans les 3 secteurs)
 - Secteur Enfance & Adolescence
 - Secteur Adultes en emploi
 - Secteur Adultes hors emploi

2. La mise en œuvre d'un dispositif de proximité associative de bénévoles en 3 sections
 - Section Familiale Territoriale de l'Amandinois
 - Section Familiale Territoriale de Condé
 - Section Familiale Territoriale du Valenciennois

<u>Siège de l'APEI</u> Instances associatives Direction générale	<u>Sections familiales territoriales</u> SFT de l'Amandinois SFT de Condé SFT du Valenciennois	<u>Services En Milieu Ouvert</u> SAMO (SISEP, SAVS, SAF) SAMSAHP
<u>Enfance & Adolescence</u> IME Léonce Malécot SESSAD d'Elnon IME « Les deux rives » SESSAD La Rhônelle IME La Cigogne SESSAD de l'Escaut	<u>Adultes en emploi</u> ESAT Ateliers du Hainaut ESAT Ateliers Réunis ESAT Ateliers Watteau EA Watteau Espace Services Foyer les Glycines Résidence-Services La Cantilène Centre d'Habitat Les Peupliers	<u>Adultes hors emploi</u> Foyer de Vie Hélios FAM La Ferme Thérapeutique FAM Le Chemin Vert MAS La Bleuse Borne

b. La promotion de dispositifs Enfance & Adolescence

Le Secteur Enfance et Adolescence doit permettre aux enfants et aux jeunes de 0 à 20 ans (0-18 ans pour le SESSAD et 6-20 ans pour l'IME « Les deux rives ») confrontés à des déficits intellectuels ou à un handicap intellectuel, d'accéder à une éducation, à des apprentissages scolaires, (pré)-professionnels et de trouver un équilibre personnel par un accompagnement spécialisé, des soins et aides adaptées.

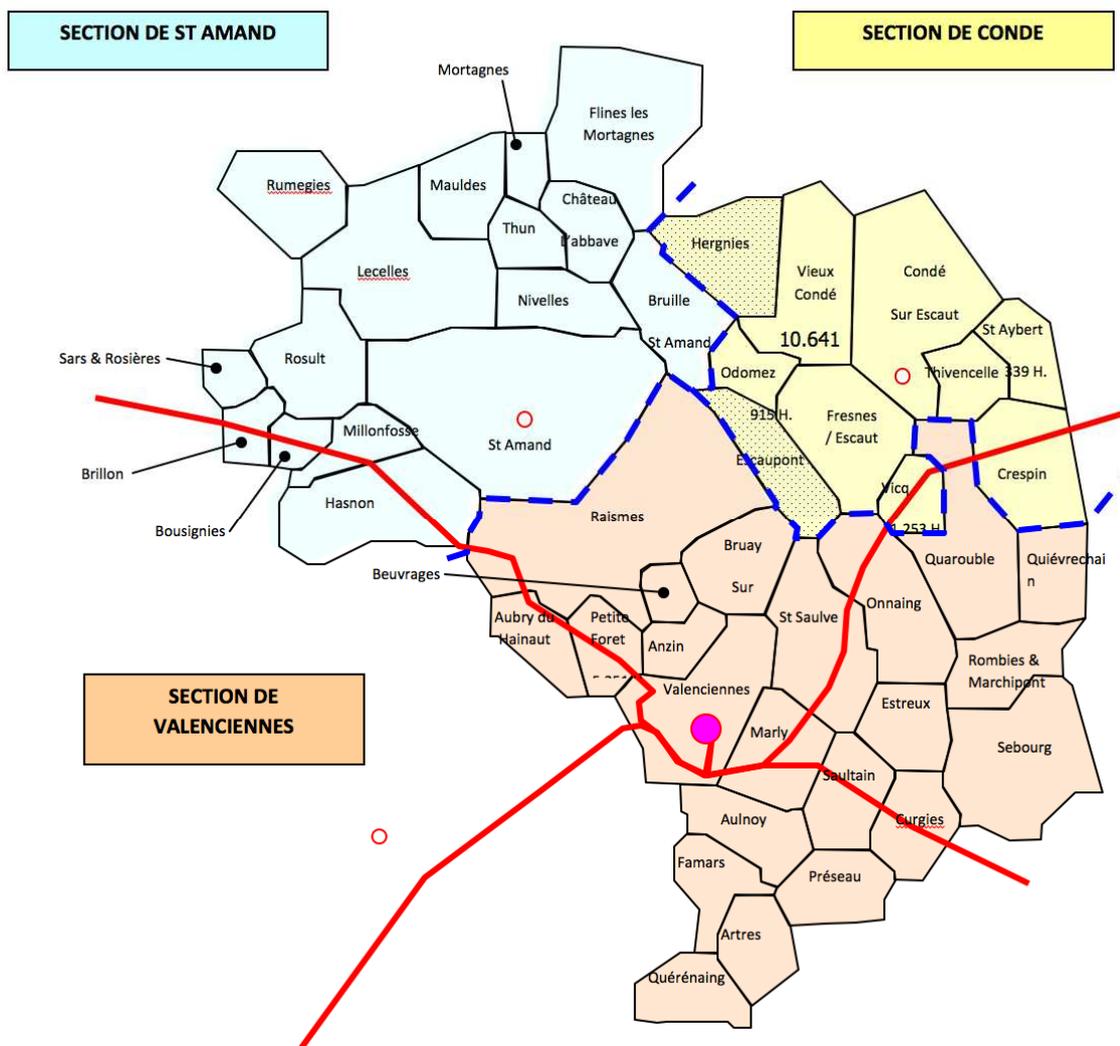
La notion de dispositif consiste dans l'offre de solutions variées sur un territoire à destination du public visé. Chaque territoire/section doit être en mesure de proposer le panel de services suivant :

- Institut Médico-Educatif (IME) avec prestations de type :
 - o Institut Médico-Pédagogique (Ex-IMP ou Pôle Enfance)
 - o Institut Médico-Professionnel (Ex-IMPro ou Pôle Adolescence)
 - o Internat (sur le Valenciennois et l'Amandinois)
 - o Service d'Accueil Familial Spécialisé (SAFS)
 - o Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé (CFAS)
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

c. Spécialisation et spécification par section

Chaque territoire a également une spécialisation le conduisant, sur situation individuelle, à admettre au-delà de son territoire-cible :

- Troubles du Comportement et de la Conduite : Dispositif Enfance & Adolescence du Valenciennois
- Troubles Envahissant du Développement & Autisme : Dispositif Enfance & Adolescence de l'Amandinois
- Polyhandicap : Dispositif Enfance & Adolescence du Pays de Condé



1.2 Le dispositif Enfance & Adolescence du Valenciennois

Le dispositif Enfance & Adolescence du Valenciennois est composé du SESSAD « La Rhônelle » et de l'IME « Les deux rives ». Il s'agit de structures et service médico-sociaux au sens de l'article L. 311-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le dispositif a des autorisations incluant ces structures pour un total de 238 places (cf. fiche d'identité).

Ces structures et service constituent le dispositif Enfance et Adolescence pour le secteur des villes de Valenciennes, Marly, Anzin et communes limitrophes. Les communes entre Valenciennes et Le Quesnoy sont également concernées. Ils accompagnent des enfants et adolescents en situation de handicap intellectuel, âgés de 0 à 20 ans, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ces 2 structures proposent un ensemble d'offres d'accompagnements allant du service à partir du lieu de vie (SESSAD) à l'accueil spécialisé en établissement (les IME) ainsi qu'une possibilité d'accueil en internat à la semaine, le week-end et vacances scolaires (internat pour les 14-20 ans à ce jour).

a. Un ancrage historique dans le Valenciennois

Le pôle enfance de l'IME « Les deux rives » (ex. IME « L'Eau Vive ») est le premier établissement créé par l'Association et a été ouvert en octobre 1961. L'établissement a été agréé pour recevoir, en semi-internat, 58 enfants âgés de 6 à 14 ans en mixité, en situation de déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde. L'établissement est implanté dans la ville de Valenciennes et donc bénéficie des équipements urbains : loisirs, commerces, établissements scolaires, culturels (musée, théâtre du Phénix), sportifs, santé, Faculté

Le pôle adolescence de l'IME « Les deux rives » (ex. IMPro « La Tourelle ») a été créé en mars 1965 pour le semi-internat et en janvier 1977 pour l'internat. Il était agréé depuis 1993 pour une capacité totale de 120 places (75 places en semi-internat, 38 places en internat de semaine, 7 places en internat permanent + 2 lits d'urgence) pour des adolescents des deux sexes, âgés de 14 à 20 ans, déficients intellectuels légers, moyens et profonds avec troubles associés. Une antenne CFAS (Centre de Formation d'Apprentis Spécialisés) est rattachée à l'établissement.

Rattaché à l'IME « L'Eau Vive », le SESSAD a été créé en juin 1974 pour 15 enfants âgés de 0 à 6 ans. En 1991, il a bénéficié d'une extension et est passé de 15 à 40 places pour enfants de 0 à 6 ans. En 2006, nouvelle extension du SESSAD qui passe de 40 à 60 places pour enfants et adolescents de 0 à 18 ans. Le SESSAD accueille des enfants et adolescents présentant des troubles de développement intellectuel avec ou sans troubles associés perturbant les capacités d'apprentissage et relationnelles.

b. Dimension éthique

L'enfant et l'adolescent au cœur de son projet, un droit fondamental : Le principe central est de rendre le jeune acteur de son projet personnalisé par une éducation accompagnée ou adaptée et son accès à la citoyenneté... L'enfant ou l'adolescent est associé à l'élaboration de son projet personnel individualisé (PPI) et aux réunions dédiées afin d'en être l'acteur principal. La notion de droit intègre l'idée que le jeune est au cœur de son projet. Il se décline pour les professionnels comme suit :

- Droit pour l'enfant et l'adolescent d'être accueilli par un personnel suffisant et qualifié ;
- Le droit des usagers conformément à la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie²;
- Associer la famille est un droit fondamental et une valeur essentielle de notre Association.

² Annexe de l'arrêté du 8 septembre 2003

c. Missions, cadre et objectifs principaux des activités déployées

Le cadre global du dispositif

A partir de 2008 et notamment lors de la signature du CPOM 2009-2014, l'APEI du Valenciennois promeut la notion de dispositif territorial Enfance & Adolescence. Le SESSAD et l'IME « Les deux rives », accueillent et accompagnent des enfants et adolescents, en situation de handicap intellectuel, résidant dans la zone de rayonnement du Valenciennois, à l'exception des enfants présentant des troubles du comportement et de la conduite qui peuvent venir de toute la zone d'intervention de l'APEI du Valenciennois.

Chaque enfant accueilli sur le dispositif peut bénéficier, en fonction de ses besoins et attentes, de prestations diversifiées inscrites dans une logique de projets individuels personnalisés : éducation, enseignement, apprentissages préprofessionnels, soins et prises en charge thérapeutiques, activités d'utilité sociale, hébergement continu, modulé ou temporaire, restauration, activités de loisirs, etc.

Ce qu'il faut retenir

Les principales références législatives du dispositif Enfance & Adolescence sont :

- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Les missions spécifiques du SESSAD

Défini dans la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM « *L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile* », l'accompagnement proposé par le SESSAD est centré sur le parcours de l'enfant en situation de handicap qu'il s'agit d'accompagner dans les différents lieux de socialisation, dans sa trajectoire d'enfant puis d'adolescent et de jeune adulte, dans son statut d'élève puis d'étudiant, de stagiaire ou d'apprenti vers son insertion socioprofessionnelle ou encore de futur usager d'une autre structure médico-sociale.

Selon l'article L114-2 du CASF, « (...) *l'action poursuivie (par le SESSAD) vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent (...) aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées.* »

L'accompagnement est conçu avec et pour le jeune et sa famille. L'enfant en situation de handicap est le principal acteur de ce parcours. Il appartient aux professionnels du SESSAD d'entendre et de respecter sa parole. Dans son parcours, le jeune doit être assuré que ses difficultés et la singularité de ses besoins seront prises en compte au-delà d'une approche purement technique de son handicap.

Pour le SESSAD « La Rhônele », cette mission générale se décline, pour la personne en situation de handicap, de la façon suivante :

- Soutien à la scolarisation en milieu ordinaire
- Conseil et accompagnement des parents
- Prise en charge et accompagnement précoce
- Soutien au maintien et à l'intégration de l'enfant, de l'adolescent dans son environnement
- Evaluation, soutien, développement des acquis et des potentialités de l'enfant
- Soutien au bien-être de l'enfant et adolescent : autonomie, actes de la vie quotidienne, activités individuelles et de groupe
- Coordination avec les partenaires intervenant autour de l'enfant et l'adolescent
- Préparation de l'orientation
- Soutien social si demande ou besoin

- Soutien sur les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours à des techniques de rééducation.

Le SESSAD se caractérise par sa mobilité : interventions sur les lieux de vie et d'activités de l'enfant, de l'adolescent : domicile, halte-garderie, crèche, CLSH, écoles.... et son travail en partenariat (médical, paramédical, scolaire...).

Rappel : Les missions spécifiques de chaque structure (source : Le secteur médico-social Comprendre pour agir mieux, ANAP, juin 2013) :

« Les SESSAD assurent une prise en charge globale avec un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie des enfants et adolescents de moins de 20 ans. Les services proposés diffèrent selon l'âge des enfants :

- *Pour les enfants de moins de 6 ans : il s'agit d'une prise en charge précoce qui intègre l'accompagnement de la famille et de l'entourage familial, l'accompagnement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur et la préparation anticipée aux orientations ultérieures.*
- *Pour les enfants de plus de 6 ans, leur mission est plus centrée sur le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie. Une mission d'accompagnement à la vie sociale leur est également confiée. »*

Les missions spécifiques de l'IME « Les deux rives »

L'IME concourt à trouver une forme de compensation de la situation de handicap, à aider les enfants, adolescents et jeunes adultes à trouver leur place dans la société et à amener l'environnement à reconnaître la place qu'occupe l'enfant dans sa famille, à l'école, dans la société... L'objectif est de leur dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours à des techniques de rééducation.

L'IME favorise dès que possible l'intégration et l'inclusion, y compris scolaire. Cet objectif constitue le fil rouge de l'accompagnement et oriente le travail des professionnels. L'IME développe des solutions adaptées en lien avec l'environnement. Les principaux axes de la prise en charge sont l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum, ainsi que les actions tendant à développer la personnalité, la communication, la socialisation, l'autonomie, les soins et les rééducations, la surveillance médicale et l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent.

Pour l'IME « Les deux rives », cette mission générale se décline, pour la personne en situation de handicap, de la façon suivante :

- Développer les apprentissages scolaires et pré-scolaires,
- Accompagner le parcours de l'enfant et de l'adolescent au travers des ateliers d'apprentissages et d'initiations (pré)professionnels
- Favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et adolescent, son épanouissement
- Favoriser l'inclusion
- Développer l'autonomie, la socialisation, l'adaptation de l'enfant et de l'adolescent
- Mettre en œuvre des Activités Physiques Adaptées et de Santé (APAS)
- Accompagner l'enfant ou l'adolescent et sa famille
- Apporter un soutien social si demande ou besoin
- Apporter un soin, un suivi orthophonique, kinésithérapeutique, psychomoteur (sur le pôle enfance de l'IME), psychologique et psychiatrique

« **Les IME** (ex IMP et IMPro) sont des établissements d'accueil assurant une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants et adolescents atteints de déficience à prédominance intellectuelle liée à des troubles neuropsychiques (déficiences intellectuelles profondes, moyennes, légères avec ou sans troubles associés). L'IME assure un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle. Certains IME sont spécialisés dans l'accueil d'enfants ou adolescents présentant des déficiences particulières. C'est le cas d'IME (ou de sections spécifiques au sein de l'IME) pour enfants autistes ou pour enfants polyhandicapés.

Les IME ont pour objectif d'apporter une réponse individualisée afin de :

- favoriser, en lien avec la famille, l'épanouissement des enfants et adolescents accueillis ;
- promouvoir les compétences et améliorer la réalisation des potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des enfants et adolescents ;
- développer l'autonomie quotidienne, pour une plus grande intégration sociale et professionnelle. »

Ce qu'il faut retenir

Les autres références réglementaires relatives au projet du dispositif Enfance & Adolescence sont :

→ Décret n°89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter issues du décret du 9 mars 1956 fixant (...) notamment les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés (annexe XXIV ter)

→ Circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 relative à la Modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements et services d'éducation spéciale

→ Circulaire n° 89-19 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés par les établissements et services d'éducation spéciale

→ Arrêté du 2-4-2009 du Ministère de l'éducation précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

→ Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements

1.3 Des autorisations qui s'adaptent et s'inscrivent dans les orientations du territoire du Valenciennois

La mise en œuvre des actions du Dispositif s'adapte aux évolutions des publics et des territoires et s'inscrit dans ses orientations.

a. Une inscription pleine et entière dans les politiques et programmation des pouvoirs publics (SROMS)

Le Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale (SROMS), exprime l'ambition partagée avec les Conseils généraux d'assurer une couverture équitable des territoires et des zones de proximité en matière d'équipement médico-social.

Le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012-2015 (SDOSMS) se concentre essentiellement sur les besoins des personnes adultes en situation de handicap conformément aux

compétences attribuées aux Conseils Généraux (financement et autorisation des prestations d'hébergement auprès des personnes en situation de handicap et personnes âgées) ; seule la volonté de valoriser l'accueil familial peut impacter indirectement les prestations proposées en IME et en SESSAD.

Une situation socio-démographique difficile de la région Hauts de France

La région Hauts de France³ se caractérise par des problématiques sociales et d'emploi plus importantes que dans le reste de la France : celles-ci ont des impacts sur la santé et la prévalence du handicap avec des taux supérieurs dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais : espérance de vie plus faible, état de santé plus dégradé même avant 60 ans, surreprésentation parmi les causes de mortalité liées à l'alcoolisme, surreprésentation du handicap chez les enfants et les adultes, avec un écart au national qui s'accroît s'agissant des enfants. La région présente donc des déterminants de santé défavorables, des fragilités et vulnérabilités.

L'ARS a exprimé devant l'ensemble des acteurs du handicap le souhait d'avoir une vision exhaustive des structures relatives à l'Enfance (en lien avec les services ASE), tout en expliquant notamment qu'elle s'interrogeait sur les internats et la pertinence des solutions proposées actuellement.

Des orientations ARS dans le champ du Handicap axées sur des prises en charge individualisée dans une logique de parcours

Cette situation locale, l'évolution de la demande sociale et démographique, renforce plus encore les politiques menées sur le champ du handicap : *« amélioration de la qualité, accompagnement à domicile, intégration en milieu ordinaire, modularité, adaptation et articulation des prises en charge, anticipation du passage de l'enfance à l'âge adulte. Ces évolutions nécessitent de développer des accompagnements individualisés dans une logique de parcours ».*

Plus précisément, les orientations principales du territoire sur la période 2012-2016 dans le champ du Handicap (secteur Enfance) sont :

- **De renforcer de façon prioritaire le dispositif petite enfance** avec la volonté de **rendre lisible le parcours**, de faciliter le parcours des familles, de faire connaître les acteurs, d'informer sur les différentes formes et modalités de scolarisation, de faire évoluer l'accompagnement à la scolarisation en milieu ordinaire dans les ESMS,
- **D'assurer la continuité des parcours** (SESSAD Pro, CPOM, studios pédagogiques dans les internats, accueil temporaire pour jeunes en attente de place sans solution d'accompagnement, articulation avec le secteur adulte, réponses coordonnées aux situations de ruptures...),
- **De renforcer l'évaluation des compétences**, réflexion sur les formations professionnelles et préprofessionnelles mises en œuvre par les EMS, leurs évolutions et adaptation au territoire,
- **De renforcer les CAMSP sur le diagnostic et la prise en charge précoce et sur les liens avec les structures aval,**
- **De retravailler les articulations entre le secteur sanitaire et médico-social,**
- **De développer l'éducation à la santé et à la citoyenneté au sein des ESMS,**
- **De recomposer l'offre d'internat** : plus de souplesse de l'accueil (modularisation) ; il est également prévu de réexaminer l'offre par rapport aux besoins du territoire.

b. Une politique associative et un dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois axé sur les territoires

En réponse à ces orientations de politiques publiques régionales, l'APEI souhaite valoriser et clarifier ses dispositifs Enfance & Adolescence, en mettant en exergue les notions suivantes :

- Dispositif territorial (3 territoires) avec compétences spécifiques en fonction des publics ;
- Environnement mouvant et orienté vers l'intégration ;

³ Cette partie est issue du Schéma d'Organisation Médico-Sociale du Nord Pas de Calais pour 2012-2016, ARS NPDC.

- Mise en synergie du Dispositif Enfance & Adolescence (objectifs sur accueil, PPI...).
- Actions de renforcement et de développement des compétences des professionnels

Le Dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois s'inscrit dans les projets de son territoire avec notamment la participation à différentes instances et groupes de travail :

- Comité opérationnel territorial du Conseil Général : établissements sociaux / médico-sociaux et services de protection de l'enfance
- Groupe Enfance de l'UDAPEI
- Réunions CG/ARS sur des jeunes aux accompagnements complexes (avec l'ASE, Pedo-Psy...)
- Groupe de formation CREA I ARS / UNIFAF sur la prise en charge des adolescents aux parcours complexes (2013-2014)
- Participation prévue au groupe territorial sur l'orientation professionnelle des adolescents d'IME (DIRECCTE/Education Nationale/ARS)
- Participation aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH

Des conventions principales de partenariat qui répondent aux missions du dispositif Enfance & Adolescence

Dans sa mission de scolarisation des enfants en situation de handicap d'une part, et de sa mission de soins d'autres part, l'IME et le SESSAD du Dispositif Enfance & Adolescence du Valenciennois ont établi des conventions de partenariat et de coopération avec l'Education Nationale et le Centre Hospitalier de Valenciennes. Ces conventions sont établies au nom de l'APEI du Valenciennois et incluent les établissements et services selon les spécificités. Par ailleurs, le Dispositif est en relation permanente avec la MDPH, acteur essentiel et partenaire permanent du parcours de santé de chaque enfant.

Dans le cadre des parcours des jeunes, le dispositif dispose plus largement d'un réseau partenarial important. Il a plus spécifiquement développé des actions d'information auprès des PMI et secteur hospitalier petite enfance, s'inscrit dans le réseau Neurodev⁴, développe des échanges avec les SEGPA et favorise les relations avec les entreprises par les stages professionnels en milieu ordinaire et le CFAS.

Ce qu'il faut retenir au niveau régional et au niveau du Dispositif...

- Un contexte social, sanitaire et emploi difficile
- Une inscription de l'Association et du Dispositif dans les instances et groupes-actions du territoire (cas complexes, compétences...)
- La prépondérance des logiques de parcours (lisibilité, articulations et continuité, partenariats, inclusion)
- L'évaluation et la valorisation des compétences toujours dans cette dynamique de parcours
- Le renforcement des partenariats sanitaire et médico-social
- La révision de l'offre régionale d'internat qui concerne également l'internat du pôle Adolescence de l'IME au regard de son taux d'activité

Partie 2 : Le pilotage du projet et la structuration du Dispositif en lien avec les établissements et l'association

2.1 L'organisation du Dispositif et le pilotage du projet

L'association fixe les orientations et définit les indicateurs de management. Le Directeur participe aux instances que sont : le C.D.G. - Comité de Direction Générale (Directeur Général - Directeurs des services du siège - Directeurs Etablissements) et le C.T.C. - Comité Technique Consultatif (Président - membres du Conseil d'Administration - membres du C.D.G).

⁴ Réseau d'entraide pour les enfants présentant des troubles du Neurodéveloppement.

L'association, depuis 2009, est entrée en CPOM. Un format de travail par secteur à été mis en place et le secteur enfance est constitué des 3 dispositifs enfances de l'APEI du Valenciennois. Les directeurs se réunissent à fréquence mensuelle et une réunion CPOM est organisée trimestriellement.

Le management du dispositif est organisé via différentes instances de pilotage :

- Comité de Direction : directeur – directeur adjoint – CAF ; fréquence hebdomadaire,
- Comité de Management : directeur/directeur adjoint - cadres éducatifs et financiers ; fréquence mensuelle,
- Réunion par pôle : directeur/directeur adjoint - cadres éducatifs et financiers ; 3 réunions par mois en alternance avec le comité de Management,
- Le pilotage du projet de dispositif va être assuré sous la responsabilité du directeur par le groupe de pilotage constitué de représentants des équipes (5), de représentants des comité d'établissements (2), des cadres éducatifs et financiers (7). Ce groupe sera en charge du suivi du plan d'action.

2.2 Les fonctions supports en lien avec l'association

a. La Direction Générale et les fonctions ressources

La Direction générale prépare, accompagne et met en œuvre les décisions politiques arrêtées par le Conseil d'Administration. Elle concourt à la direction, l'animation et le contrôle des établissements. Elle s'appuie pour cela sur ses fonctions ressources basées au siège social à Anzin qui sont :

- Finances-Comptabilité-Gestion : Gestion du CPOM, budget prévisionnel, suivi et contrôle budgétaire, arrêté des comptes, financement des projets...
- Ressources Humaines : Emplois, recrutements, gestion de la paie, formation professionnelle
- Logistique : Accueil, secrétariat, logistique, archivage, informatique...
- Sécurité-Qualité : sécurité des personnes et des biens, démarche qualité,
- Communication : communication externe et interne, relations presse, identité visuelle
- Etudes et Recherche : veille juridique et réglementaire...

b. Une gestion associative prévisionnelle des Emplois et des Compétences

L'Association via sa Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines développe la professionnalisation des ressources humaines dans le cadre de la G.P.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) :

- Par le plan de formation associatif et du dispositif enfance. Chaque établissement a son plan de formation,
- Le développement d'une politique de tutorat : accueil des nouveaux salariés, transmission des compétences intergénérationnelles,
- L'élaboration d'un référentiel de compétences : fiches emplois associatives, fiches de postes en établissement,
- La construction et la promotion de la notion de parcours, d'évolution professionnelle : promouvoir la mobilité interne et mise en place d'entretiens professionnels.

c. Organisation associative du dispositif et management de la qualité

La démarche d'amélioration continue de la qualité est pilotée au niveau associatif par la direction générale et la direction de la démarche qualité. Des réunions Qualité sont organisées (groupe « bientraitance », groupe « fiches emplois », groupe « infirmier », groupe « sécurité », ...) en lien avec la Direction Générale plusieurs fois par an et réunissent les cadres intermédiaires.

Le processus d'amélioration continue de la qualité est inhérent au fonctionnement du Dispositif Enfance & Adolescence du Valenciennois. L'évaluation des pratiques, des outils de travail sont intégrés et reliés à

l'organisation et à penser continuellement. Dans cette dynamique, chaque structure poursuit le travail réalisé par ce comité de Pilotage « Qualité ». Il paraît essentiel de mobiliser les moyens pour réactualiser chaque année le plan d'actions.

d. Focus sur la politique Bienveillance

L'Association a finalisé, en 2006, et actualisé, en 2012, un document déclinant la politique en matière de promotion de la bienveillance et des gestions des situations de maltraitements. Chaque évènement indésirable doit être reporté dans une fiche d'incident qui fait l'objet d'un suivi par la direction de l'établissement. La saisie informatisée de ces incidents permet de repérer les facteurs répétitifs d'incidents, d'y amener une analyse et travailler les pistes de corrections.

Analyse des pratiques :

Au sein des équipes du Dispositif est mis en place un espace d'analyse des pratiques. Il s'agit d'un temps de travail au cours duquel les professionnels s'engagent dans la co-construction du sens de leurs pratiques ou dans l'amélioration de leurs techniques. La finalité est de permettre un meilleur accompagnement des usagers à travers l'interprétation des situations concrètes. Cette démarche remplit à la fois des fonctions de formation, d'évaluation des pratiques professionnelles et de constitution d'identités professionnelles communes. Ce type de travail permet l'expression des difficultés vécues par le professionnel dans l'accompagnement de l'utilisateur, de prévenir un risque de trop grande implication ou de situation de saturation dans cet accompagnement.

Les pistes de travail pour l'ensemble de l'Association et le Dispositif

→ L'association engage fin 2014 et courant 2015 une formation de sensibilisation de l'ensemble des personnels

→ Nous envisageons la mise en place de groupes de travail sur la « bienveillance - bienveillance » : objectif = veille et analyse sur les données statistiques des incidents - actions de corrections - développement des bonnes pratiques au sein des structures.

2.3 Financement et contractualisation budgétaire

L'APEI du Valenciennois fonctionne principalement sur la base de fonds publics émanant de l'Etat, du Conseil Général et de l'Assurance Maladie. Pour le secteur Enfance & Adolescence, le financement de l'IME et du SESSAD est assuré par l'Etat via l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais.

L'IME « Les deux rives » et le SESSAD « La Rhônelle » sont inscrits dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France et l'association APEI du Valenciennois « Les Papillons Blancs » actuellement en renouvellement pour la période 2015-2019 au même titre que les autres établissements et services de l'association financés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et par l'Etat gérés par l'association (ESAT, MAS, FAM, autres IME et SESSAD).

	SESSAD La Rhônelle	IME « Les deux rives »	
		(Ex. IME « L'Eau Vive »)	(Ex. IMPro « La Tourelle »)
Budget 2012	968 540 €	1 535 319 €	3 175 444
Budget 2013	983 223 €	1 565 149 €	3 751 194

Ce qu'il faut retenir

→ Le CPOM est en renouvellement. L'objectif, en accord avec l'ARS, est d'inclure dans sa renégociation les actions structurantes prévues dans le plan d'actions du dispositif (cf. partie 4 de ce document).

Partie 3 : L'offre de parcours personnalisée du Dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois

3.1 Une dynamique de parcours s'adaptant en permanence aux besoins de l'enfant et de l'adolescent

Une procédure associative encadrant le parcours de l'utilisateur, avec une approche transversale au dispositif Enfance & Adolescence, est en place depuis 2012. Elle est déclinée avec les spécificités de l'IME et du SESSAD le cas échéant.

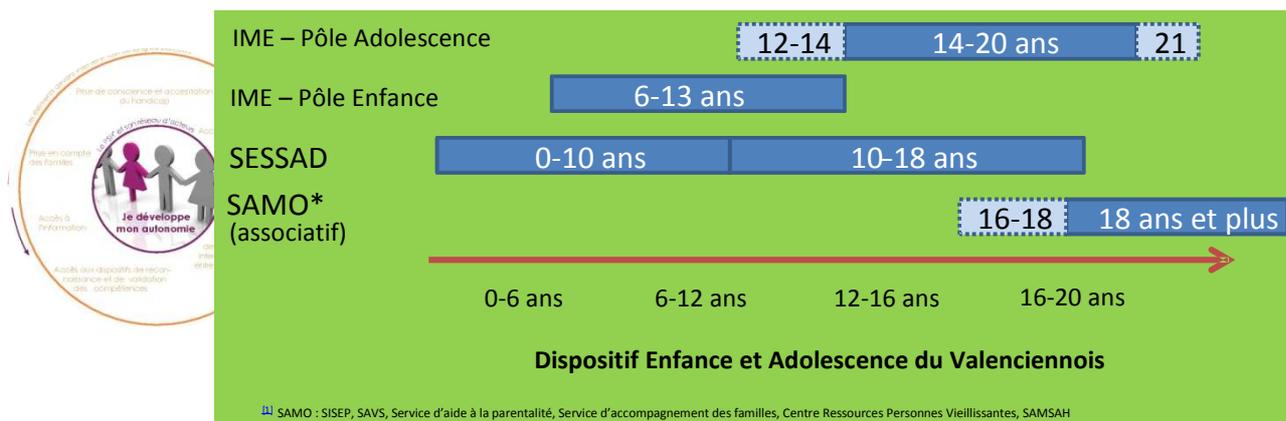
Le dispositif offre ainsi plusieurs prestations qui se déclinent en fonction des besoins, capacités et aptitudes des enfants et adolescents à chaque âge. Ces besoins sont réévalués régulièrement.

Le schéma ci-dessous (schéma d'orientation active issu du projet européen ORA – Orienter Autrement⁵ auquel a participé l'APEI du Valenciennois) retrace cette logique d'adaptation permanente :



⁵ Ce projet mené dans 4 pays d'Europe - Belgique, Bulgarie, France, Roumanie, vise à améliorer le processus d'orientation socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. Le projet, piloté par l'association belge « Pour la Solidarité », réunit des structures de travail adapté (ESAT), des fédérations représentant des entreprises du secteur du travail adapté ainsi que des organisations spécialistes de l'orientation tout au long de la vie (site web : projetora.eu/).

Selon les âges, plusieurs types de moyens sont susceptibles d'être mobilisés selon les spécificités de leurs missions (les pointillés dans le schéma ci-dessous indiquent les accès possibles sur dérogation, selon les situations individuelles) :



Nous proposons un ensemble d'offres d'accompagnements allant du service à partir du lieu de vie (SESSAD) à l'accueil spécialisé en établissement (IME) mais toujours, quel que soit la structure dans une dynamique d'inclusion et d'ouverture sur l'environnement (que cette inclusion soit, dans le respect du développement de l'enfant, éducative, scolaire et/ou de loisirs...). Le dispositif offre également :

- une possibilité d'accueil en internat à la semaine, le week-end et lors des vacances scolaires
- des actions d'accompagnement à la sortie du secteur Enfance et Adolescence (SAMO⁶) en soutenant, si besoin, la mise en œuvre des parcours individuels Adultes.
- Une aide à la parentalité via le SAP (Service d'Aide à la Parentalité) pour les parents d'enfants de moins de 6 ans et en situation de handicap.

3.2 Une offre de parcours au rythme des grandes étapes de l'enfant et de l'adolescent

A l'instar des grandes étapes rythmant la vie de chaque enfant, le Dispositif intervient ainsi à chaque phase du parcours de l'enfant et de l'adolescent ; Les besoins et demandes, les aptitudes et capacités de l'enfant ou de l'adolescent déterminent les prestations mises en œuvre.

Ces propositions de prestations et d'orientations s'adaptent en permanence :

- Des actions communes peuvent être menées entre établissements,
- Des prises en charge ponctuelles réalisées (SESSAD/IME)
- Des intégrations en inclusions en milieu ordinaire mises en œuvre sur les domaines éducatifs, scolaire ou de loisirs

Ces prestations font l'objet d'une réévaluation annuelle via les Projets Personnalisés et Individualisés et les Projets Personnalisés de Scolarité.

Les tableaux suivants résument les principaux enjeux, objectifs et prestations du Dispositif à chaque phase-clé de l'enfant ou de l'adolescent : 0-6 ans, 6-12 ans, 12-16 ans et 16-20 ans.

⁶ Entre autres actions du SAMO.

De 0 à 6 ans

Enjeux : Développer une nouvelle dynamique autour de l'enfant, accueillir et appuyer la famille co-partenaire de l'accompagnement

Les prestations du Dispositif

(ces appuis se déclinent en fonction des besoins, demandes, aptitudes et capacités de l'enfant en lien avec la famille)

Educatif	<p>Socialisation, ouverture sur l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'enfant en structures petite enfance (crèches...), en maternelle. - Articulation des actions avec la famille : démarches effectuées par la famille, démarches accompagnées - Accès aux activités culturelles, sportives et artistiques <p>Développement de la personnalité, image de soi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement psycho-affectif de l'enfant, premier travail sur son autonomie affective
Apprentissage	<p>Apprentissage péri-scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eveil et stimulation de l'enfant : éveil sensori-moteur, premières expériences de jeux de l'enfant, - Travail sur tous les actes de la vie quotidienne : développement motriciel (déplacement et organisation spatio-temporelle, propreté, marche), oralisation (langage, alimentation) <p>Education nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à une première scolarisation en maternelle (cycle 1 jusqu'en cycle 2).
Soutien, accompagnement de la famille (individuel et collectif)	<p>Accueil et accompagnement des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecoute des demandes et besoins des parents en tant qu'éducateurs de l'enfant et co-partenaires de l'accompagnement proposé - Accompagnement de la famille à la prise en compte des différences de l'enfant, de ses spécificités et de son individualité - Travail avec la famille de première « séparation », de détachement de l'enfant : laisser l'enfant avec d'autres personnes, - Mise en place de temps de parole et d'échanges pour que la famille puisse exprimer le ressenti et la place de chacun, permettre à chacun de trouver sa place. <p>Conseils et mise en place des aides et appuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils aux familles sur l'orientation scolaire et les soins, premier accompagnement à la notion de handicap, contact et connaissance du monde du handicap - Evaluation et valorisation des compétences des enfants et parents et mise en place des aides nécessaires - Travail avec l'enfant, sa famille (parents, grands-parents, fratrie, assistante familiale) et son entourage (par ex, visites à domicile et jeux de société avec la fratrie) <p>Participation à la vie de l'établissement : Conseil de Vie Sociale, Journal associatif « Trait d'Union », fêtes, portes ouvertes,...</p>

Nos actions et outils

Etablissement : SESSAD « La Rhônele »

Actions :

- Temps d'observation et de synthèse, définition de prise en charge et d'objectifs adaptés à l'enfant
- Suivi individuel de l'enfant, ateliers et jeux, intégration en maternelle
- Coordination du SESSAD avec les PMI, les écoles maternelles, le médecin, le psychomotricien et/ou toute autre prise en charge paramédicale (orthophoniste, psychologue, kinésithérapeute, infirmière, psychiatre...) ou partenaire utile aux parcours de l'enfant.
- Travail continu en synergie avec la famille : groupe de parole, visites à domicile et RDV individuels -sur demande de la famille ou proposition du SESSAD, temps informels tout au long de l'année)

Outils : PPI et PPS - Chaque année, après des temps d'observation, de bilan et de synthèse, nous élaborons et mettons en œuvre le Projet Personnalisé et Individualisé de l'enfant (PPI) en lien avec son Projet Personnalisé de Scolarité. A partir des aptitudes, besoins et capacités de l'enfant, ces projets définissent les prestations et objectifs les plus adaptés pour l'année à venir.

De 6 à 12 ans

Enjeux : Donner un premier cadre à l'enfant, l'accompagner au niveau relationnel et soutenir ses apprentissages

Les prestations du Dispositif

(ces appuis se déclinent en fonction des besoins, demandes, aptitudes et capacités de l'enfant en lien avec la famille)

Educatif	<p>Socialisation, ouverture sur l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail sur l'autonomie de déplacement de l'enfant - Apprentissage des règles de vie : hygiène corporelle, tenue vestimentaire... - Travail sur la vie en collectivité, la relation aux autres et le respect des différences, utilisation des temps de groupe (accueil, repas, récréation) - Accès aux activités de loisirs, sorties socio-culturelles (avec nos partenaires) <p>Développement de la personnalité, image de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail sur l'affirmation de soi, la communication et l'appropriation des outils de communication (langage, informatique...) - Accès à la communication via les PECS (pictogramme) en IME - Faire prendre conscience des compétences et des progrès réalisés en valorisant les compétences auprès des jeunes comme des parents
Apprentissage	<p>Pré-scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités d'éveils pré-scolaire en lien éducateur-enseignant <p>Education nationale :</p> <p>Dans le respect du développement de l'enfant, bilan scolaire et évaluation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque possible, acquis et maintien des fondamentaux (lecture, écriture) - Possibilité de scolarisation dans son école de rattachement (avec accompagnement du SESSAD ou, selon le développement de l'enfant, avec accompagnement du pôle enfance de l'IME) - Mise à disposition de professeurs par l'Education Nationale (en IME) avec programme type Education Nationale
Soutien, accompagnement de la famille (individuel et collectif)	<p>Accompagnement individuel en fonction des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail d'acceptation des jeunes et des familles, accompagnement sur le rythme d'apprentissage au regard des attentes. - Accompagnement des familles à la définition de parcours en fonction de l'aptitude, des besoins et capacités de l'enfant. <p>Participation à la vie de l'établissement : Conseil de Vie Sociale, Journal associatif Trait d'Union, fêtes, portes ouvertes, réunion de rentrée...</p>

Nos actions et outils

Etablissements : SESSAD La Rhônele et IME « Les deux rives » - pôle enfance

Actions :

- Temps d'observation et de synthèse, définition de prise en charge et d'objectifs adaptés à l'enfant
- Suivi individuel de l'enfant, ateliers et activités en groupe
- Intégration en milieu scolaire (SESSAD) ou accueil spécialisé (IME).
- Prise en charge paramédicale (orthophoniste, psychologue, kinésithérapeute, infirmière, psychiatre...) et coordination avec le médecin, le psychomotricien et/ou tout autre partenaire utile aux parcours de l'enfant.
- Partenariats et réseaux pour l'accès aux loisirs
- Travail en synergie avec la famille : entretiens avec les familles (RDV individuels, visites à domicile - sur demande de la famille ou proposition de l'équipe pluridisciplinaire, temps informels tout au long de l'année), groupes de parole (en SESSAD).

Outils :

- PPI et PPS - Chaque année, après des temps d'observation, de bilan et de synthèse, nous élaborons et mettons en œuvre le Projet Personnalisé et Individualisé de l'enfant (PPI) en lien avec son Projet Personnalisé de Scolarité. A partir des aptitudes, besoins et capacités de l'enfant, ces projets définissent les prestations et objectifs les plus adaptés pour l'année à venir.
- Carnet de compétences

De 12 à 16 ans

Enjeux : Bien vivre son adolescence, éviter les ruptures

Prestations du Dispositif

(ces appuis se déclinent en fonction des besoins, demandes, aptitudes et capacités de l'adolescent en lien avec la famille)

<p>Educatif</p>	<p>Socialisation, ouverture sur l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'autonomie de déplacement (règles piéton, transports, orientation, connaissance de l'environnement) et travail sur la Ville (magasins, gestion de l'argent, Mairie et démarches, citoyenneté), repères dans l'espace et le temps. - Apprendre à gérer la relation aux autres et les différences - Travail autour de la sexualité (avec intervenants extérieurs, paramédicaux...) - Développer la gestion du temps libre, - Réaliser des actions de préventions : nouvelles technologies (TICE), addictions... <p>Développement de la personnalité, image de soi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur l'estime de soi via des espaces formels ou informels de communication et des temps de socialisation - Faire prendre conscience des compétences et des progrès réalisés en valorisant les compétences auprès des jeunes comme des parents.
<p>Apprentissages</p>	<p>Pré-scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'envie d'apprendre, conserver l'appétence scolaire, travail sur le scolaire et l'apprentissage visant à éviter le décrochage. - Accompagnement à la réflexion sur les premiers projets professionnels et la capacité à se projeter dans l'avenir (stages, découverte, choix...), envisager son parcours, développer un objectif de parcours professionnel. - Apprentissage pré-professionnel et professionnels (en IME), - Apprendre à gérer horaires, matériel, tenue ; organiser son travail à court/long terme, <p>Education nationale :</p> <p>Dans le respect du développement de l'enfant, bilan scolaire et évaluation avec dès lors que possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scolarisation dans son collège de rattachement (SESSAD) ; - Inclusion scolaire en SEGPA et ULIS (avec accompagnement du SESSAD ou, selon le développement de l'enfant, avec accompagnement de l'IME) - Mise à disposition de professeur par l'Education Nationale (en IME) avec programme type Education Nationale, si possible, accès au CFG (Certificat de Formation Générale)
<p>Soutien, accompagnement de la famille (individuel et collectif)</p>	<p>Accompagnement individuel en fonction des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des familles à la définition de parcours en fonction de l'aptitude, des besoins et capacités de l'enfant (PPI et PPS), travail d'acceptation des jeunes et des familles, accompagnement sur le rythme d'apprentissage au regard des attentes. - Appui à l'écoute de la parole de l'adolescent par la famille/accompagnée des professionnels <p>Participation à la vie de l'établissement : Conseil de Vie Sociale, Journal associatif « Trait d'Union », fêtes, portes ouvertes, réunion de rentrée...</p>

Nos actions et outils

Etablissements : SESSAD « La Rhônele » et IME « Les deux rives »

Actions :

- Temps d'observation et de synthèse, définition de prise en charge et d'objectifs adaptés à l'adolescent, aide à l'orientation
- Intégration en milieu scolaire (SESSAD) ou accueil spécialisé (IME) avec ateliers et stages internes.
- Activités de groupes en interne ou dans son lieu de scolarisation, activités en club, centres sociaux, centre aéré, centre culturel, sorties,
- Suivi individuel, temps d'écoute de l'adolescent (réunions en IME (pôle adolescence), temps informels tout au long de l'année), activités individuelles,
- Prise en charge paramédicale (orthophoniste, psychologue, kinésithérapeute, infirmière, psychiatre...) et coordination avec le médecin, le psychomotricien et/ou tout autre partenaire utile aux parcours de l'enfant.
- En IME, propositions de prise en charge ponctuelles par le SESSAD-Grands.
- Partenariats et réseaux pour l'accès aux loisirs
- Travail en synergie avec la famille : entretiens avec les familles (RDV individuels, visites à domicile -sur demande de la famille ou proposition de l'établissement, temps informels tout au long de l'année), groupes de parole (en SESSAD).

Outils :

- PPI et PPS - chaque année, après des temps d'observation, de bilan et de synthèse, nous élaborons et mettons en œuvre le Projet Personnalisé et Individualisé de l'enfant (PPI) en lien avec son Projet Personnalisé de Scolarité. A partir des aptitudes, besoins et capacités de l'enfant, ces projets définissent les prestations et objectifs les plus adaptés pour l'année à venir.
- Carnet de compétences

De 16 à 20 ans

Enjeu : Accompagner les jeunes et leurs familles dans la construction d'un projet de vie adulte individualisé

Prestations du Dispositif

(ces appuis se déclinent en fonction des besoins, demandes, aptitudes et capacités de l'adolescent en lien avec la famille)

<p>Educatif</p>	<p>Socialisation, ouverture sur l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la socialisation et à l'expression : travail avec des partenaires extérieurs sur différents thèmes : santé, sexualité, diététique et alimentation, prévention routière, sécurité, prévention des addictions (avec le Centre de prévention Santé, la Police...) et autres thèmes choisis par les jeunes - Accompagnement à l'autonomie sur les actes de la vie quotidienne : déplacements, transports en commun, loisirs, préparation des repas, ménage, repassage, couture, soins d'un enfant ... ; Aide à la gestion de l'argent de poche, gérer un petit budget... - Relation aux autres, relations amoureuses, respect, acceptation des jeunes et de leur handicap, de la mixité, des différences avec les autres, gérer les écarts - Approche de l'informatique et des nouvelles technologies, rencontres sportives (sport adapté) avec des collègues partenaires, approches et sorties culturelles/artistiques/musicales (conservatoire) - Travail sur la citoyenneté, connaître son environnement, ses droits et ses devoirs (avec supports vidéo, groupes de parole) <p>Développement de la personnalité, image de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur l'estime de soi via des espaces formels ou informels de communication et des temps de socialisation - Faire prendre conscience des compétences et des progrès réalisés : valoriser les compétences auprès des jeunes comme des parents, regard positif.
<p>Apprentissage</p>	<p>Pré-scolaire / découverte technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner à la définition du projet personnel et professionnel, construction avec le jeune et sa famille, définition de l'orientation dans le respect du développement du jeune, création d'un portefeuille de compétences - Découverte pré-professionnelle et évaluation des capacités de travail, stage de découverte professionnelle ; <p>Education nationale / Apprentissages techniques :</p> <p>Dans le respect du développement de l'enfant, bilan scolaire et évaluation lorsque possible:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scolarisation dans son collège/lycée/CFA de rattachement (SESSAD); - Inclusion scolaire en SEGPA et ULIS ((avec accompagnement du SESSAD ou, selon le développement de l'enfant, avec accompagnement du pôle adolescence de l'IME) - Mise à disposition de professeurs par l'Education Nationale (pôle adolescence de l'IME) avec programme Education Nationale, si possible, accès au CFG (Certificat de Formation Générale) - Ateliers techniques en IME – Pôle adolescence - et préparation des orientations : développement des apprentissages pré-professionnels et scolaires, apprentissages techniques, temps préparatoire à l'alternance (en interne), milieu adapté, milieu ordinaire via le CFAS, autre orientations (Foyer de vie, MAS...)
<p>Soutien accompagnement à la famille</p>	<p>Accompagnement individuel en fonction des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des familles à la définition de parcours en fonction de l'aptitude, des besoins et capacités de l'enfant (PPI et PPS), préparation de la sortie (relais, service de suite...) - Appui à l'écoute de la parole de l'adolescent par la famille/accompagnée des professionnels <p>Participation à la vie de l'établissement : Conseil de Vie Sociale, Journal associatif « Trait d'Union », fêtes, portes ouvertes, réunion de rentrée...</p>

Nos actions et outils

Etablissements : SESSAD « La Rhône », IME « Les deux rives » - pôle Adolescence

Actions :

- Temps d'observation et de synthèse, définition de prise en charge et d'objectifs adaptés à l'adolescent, aide à l'orientation
- Intégration en milieu scolaire (SESSAD) ou accueil spécialisé (IME) avec ateliers professionnels et stages internes.
- Activités de groupes en interne ou dans son lieu de scolarisation, activités en club, centres sociaux, centre aéré, centre culturel, sorties,
- Suivi individuel, temps d'écoute de l'adolescent (réunions en IME, temps informels tout au long de l'année), activités individuelles,
- Prise en charge paramédicale (orthophoniste, psychologue, kinésithérapeute, infirmière, psychiatre...) et coordination avec le médecin, le psychomotricien et/ou tout autre partenaire utile aux parcours de l'enfant.
- En IME, propositions de prise en charge ponctuelles par le SESSAD-Grands (jusqu'à 18 ans).
- Partenariats et réseaux pour l'accès aux loisirs
- Travail en synergie avec la famille : entretiens avec les familles (RDV individuels, visites à domicile -sur demande de la famille ou proposition de l'établissement, temps informels tout au long de l'année), groupes de parole (en SESSAD).

Outils :

- PPI et PPS - Chaque année, après des temps d'observation, de bilan et de synthèse, nous élaborons et mettons en œuvre le Projet Personnalisé et Individualisé de l'enfant (PPI) en lien avec son Projet Personnalisé de Scolarité. A partir des aptitudes, besoins et capacités de l'enfant, ces projets définissent les prestations et objectifs les plus adaptés pour l'année à venir.
- Carnet de compétences

Partie 4 : Le projet 2015-2019 du Dispositif du Valenciennois

L'analyse du fonctionnement du Dispositif a conduit à élaborer une série d'actions d'amélioration pour les années à venir.

Ces actions se déclinent en trois orientations principales et douze projets :

➔ **ORIENTATION 1 : Fluidifier les parcours des enfants et adolescents, mieux gérer les transitions**

Projets

- ✓ Renforcer les transitions du SESSAD vers l'IME
- ✓ Renforcer les transitions de l'IME (du pôle enfance vers le pôle adolescence)
- ✓ Répondre aux besoins des enfants à la frontière de la CLIS et du pôle enfance de l'IME (classe externalisée)
- ✓ Renforcer et développer les partenariats avec les services psychiatriques.
- ✓ Améliorer les temps de transitions avec les ULIS et SEGPA
- ✓ Développer les possibilités de parcours et de préparation à la sortie du Dispositif (Sessad et pôle adolescence de l'IME)

➔ **ORIENTATION 2 : Rendre lisible et cohérente notre offre d'accompagnement individuelle, mieux valoriser les compétences**

Projets

- ✓ Renforcer la co-construction du projet jeune/famille/professionnels : mettre en cohérence les PPI et PPS, valoriser les compétences du jeune
- ✓ Découvrir le dispositif et les possibilités de parcours pour les jeunes et leurs familles ainsi que pour les professionnels
- ✓ Compléter l'offre du Dispositif sur les dimensions d'inclusion et de relation collective aux familles

➔ **ORIENTATION 3 : Adapter l'accueil de l'internat aux besoins du territoire et des jeunes accueillis**

Projets

- ✓ Ouvrir l'internat aux 6-14 ans
- ✓ Mieux adapter l'offre aux évolutions des publics : développer l'accueil modulé, renforcer l'autonomie, limiter les ruptures
- ✓ Apporter une aide à la parentalité afin de favoriser le maintien même partiel du jeune à domicile (création d'un service d'aide à la parentalité).

Ces orientations et actions sont complétées par :

➔ **ORIENTATION 4 : Renforcer l'organisation du Dispositif**

Projets

- ✓ Mieux suivre l'évolution des publics, anticiper nos actions en retravaillant les rapports d'activité
- ✓ Structurer la gestion des partenariats
- ✓ Développer des actions de communication notamment auprès des familles
- ✓ Améliorer l'accès aux soins par la constitution d'un pôle Paramédical
- ✓ Analyser (par les IRP) la possibilité de constituer un CE et un CHSCT unique.

Ces orientations et projets sont déclinés de façon plus précise ci-dessous. Par ailleurs, chacun de ces projets fait l'objet d'une fiche-action détaillée venant soutenir leur mise en œuvre ; ces fiches sont présentées en annexe.

4.1 ORIENTATION 1 : Fluidifier les parcours des enfants et adolescents, mieux gérer les transitions

a. Renforcer les transitions du SESSAD vers les IME Enfance ou Adolescence

Constats : Les parcours d'enfants ou d'adolescents en transition du SESSAD vers l'IME rencontrent plusieurs difficultés. Les jeunes se sentent différents des autres et en incertitude sur leur orientation ; il existe une méconnaissance sur ce qu'est un IME, voire une représentation stigmatisante ; les visites des pôles avant la décision d'orientation, sont difficiles à accepter. Du côté des professionnels, les fonctionnements de chaque pôle et services ne sont pas toujours bien connus. Enfin, l'organisation opérationnelle des transitions est à renforcer.

Enjeux : Les transitions entre SESSAD et IME existent, des fonctionnements également (visites, présentations des offres...) mais ceux-ci sont informels et seraient à structurer afin d'accroître la connaissance de l'offre du dispositif pour les professionnels, les jeunes et leurs familles pour favoriser, ainsi, la bonne intégration du jeune.

Propositions :

- **Etre réactif lors d'un accord d'un jeune et de sa famille pour une visite de l'IME – pôle enfance ou pôle adolescence - en structurant la mise en place de visites individuelles (sans notification) :** procédure à formaliser.
- **Mettre en place un nombre de jours de pré-admission identique pour les sortants du SESSAD et les autres jeunes accueillis.**
- **Renforcer et systématiser l'organisation de la transition pour l'ensemble des structures du Dispositif :** temps de synthèse, conditions de transmission et contenu du dossier.
- **Créer des liens entre les jeunes du SESSAD et de l'IME en dehors des temps de visites et d'admission avec l'organisation de sorties communes.**
- **Consolider les orientations,** favoriser la découverte de l'IME – pôle enfance ou pôle adolescence - et mettre en place une prise en charge progressive pour des jeunes en SESSAD **en systématisant des ateliers SESSAD dans les pôles de l'IME.**

b. Renforcer les transitions entre les deux pôles de l'IME

Constats : Les transitions d'enfants entre le pôle enfance vers le pôle adolescence de l'IME sont régulières mais nécessiteraient des améliorations dans leur organisation. Ainsi, dans la mesure où il n'y a pas de pré-admission au pôle adolescence de l'IME –pour les sortants du pôle enfance de l'IME, de façon paradoxale, ces enfants peuvent être moins connus que les autres nouveaux entrants. Pour les enfants et leurs familles, les professionnels notent une angoisse sur le passage vers le pôle adolescence de l'IME et sur l'image qu'ils peuvent en avoir, peur également liée à l'internat que l'enfant perçoit comme automatique et systématique. Cette situation peut engendrer des admissions retardées, une démotivation, de l'absentéisme.

Enjeux : L'objectif de cette action et de ses propositions est triple : renforcer la qualité des intégrations par une meilleure articulation des équipes des deux pôles de l'IME, soutenir la participation des familles, anticiper et accompagner le changement, organiser une découverte et une transition progressive vers le pôle adolescence de l'IME avec les enfants.

Propositions :

- **Organiser des réunions d'informations collectives aux parents du pôle adolescence de l'IME**
- **Proposer des rencontres individuelles aux familles** en complément de la réunion collective
- **Réorganiser la rentrée du pôle adolescence de l'IME** avec les familles, avec un démarrage la même journée pour tous (jeunes en internat et jeunes en semi-internat)
- **Structurer, poser l'organisation des visites du pôle adolescence de l'IME avec les enfants du pôle enfance de l'IME**
- **Organiser des sorties et des activités communes** entre les deux pôles de l'IME, l'internat de l'IME et le SESSAD
- **Mieux se coordonner entre professionnels du pôle enfance et du pôle adolescence de l'IME :** structuration de réunions de synthèse, construction d'un dossier commun et consolidation des écrits professionnels.

c. Répondre aux besoins des enfants à la frontière de la CLIS et du pôle enfance de l'IME

Constats : Le SESSAD et les enseignants-référents de l'Education Nationale constatent qu'il existe des enfants pour lesquels, ni la CLIS, ni l'IME ne permettent d'apporter de réponse satisfaisante. Il s'agit d'enfants de 6 à 7 ans ne pouvant à l'instant « T » aller en CP mais ne correspondant pas non plus au pôle enfance de l'IME, ayant des problématiques globales (psychiques, affectives, sociales) qui viennent perturber l'entrée dans les apprentissages mais pour des enfants ayant un potentiel. Cette situation aboutit aujourd'hui à des solutions non satisfaisantes : mise en échec par un maintien « malgré tout » en CP, accès en IME pour des enfants à niveau plus élevé que les autres enfants habituellement entrants et risque d'échecs également par des potentiels insuffisamment valorisés et stimulés, parcours de vie rendu compliqué pour l'enfant.

Enjeux : Proposer un enseignement spécialisé pour permettre l'émergence des stratégies d'apprentissage et consolider l'orientation future en CLIS ou vers l'IME le cas échéant.

Proposition à effectuer auprès de l'Education Nationale et sous réserve de leurs orientations : créer une classe spécialisée externalisée dans une école primaire de Valenciennes sur un cycle de 2 ans pour les enfants de 6 à 9 ans avec conditions d'orientation et programme spécifique en articulation forte avec l'Education Nationale et consolidation des parcours à la sortie.

d. Renforcer et développer les partenariats avec les services psychiatriques

Constats : Il existe des besoins d'aide à la prise en charge de jeunes en IME avec troubles du comportement pour lesquels il n'y a ni scolarité, ni apprentissage et où l'IME constitue plus un lieu occupationnel que d'accompagnement (environ 10 jeunes pour le pôle adolescence et 2 jeunes pour le pôle enfance de l'IME identifiés début 2014). Le réseau partenarial est ainsi à étendre de façon générale dans le champ psychiatrique et plus particulièrement entre l'Hôpital de jour de Valenciennes et le Dispositif.

Enjeux : Co-élaborer avec nos partenaires une prise en charge plus adaptée pour les jeunes concernés (prise en charge modulée, mise en œuvre de temps commun de prise en charge, développement d'échanges), développer des avantages réciproques (prise en charge plus précoce et restriction des risques d'évolution délétère, limitation des hospitalisations en urgences pour crise de décompensation, facilitation des transitions et des sorties d'hospitalisations), développer les synergies entre le milieu sanitaire, psychiatrique et médico-social avec clarification des possibilités et limites d'intervention des institutions.

Propositions :

- **Rencontre avec le milieu psychiatrique sur les possibilités d'intervention** pour les adolescents (clarification pédo-psychiatrie, psychiatrie adulte) et l'extension des partenariats ;
- **Partenariat(s) à construire entre le Dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois et des structures de type « Hôpital de jour » pour enfants et adolescents.**
- **Formation du Dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois sur les troubles psychiatriques.**

e. Améliorer les temps de transitions avec les ULIS et SEGPA

Constats : Il s'agit : d'améliorer l'accompagnement dans les temps de transition des jeunes entre ULIS/SEGPA et IME et inversement, d'anticiper le développement à venir des ULIS Collège et Lycée.

Enjeux : Meilleure acceptation des orientations par le jeune et sa famille, lever les images négatives et les appréhensions pouvant exister sur les établissements spécialisés, renforcer la coordination entre les équipes en SEGPA et ULIS et les établissements spécialisés dans la durée (dans les deux sens de la transition), impliquer les Principaux d'Etablissement afin de faciliter les partenariats et la coordination des équipes.

Propositions (sous réserve de l'accord et des priorités de l'Education Nationale) :

- **Informé, en collège, sur les parcours possibles**, donner des perspectives aux parents et aux jeunes : changer l'image des jeunes d'ULIS, SEGPA, SESSAD sur l'IME en faisant témoigner un/des jeune(s) qui explique(nt) leur parcours.
- **Proposition à l'Inspection Education Nationale de mettre en place un Comité de Pilotage « ULIS-SEGPA-Partenaires »** afin de faire vivre dans la durée les partenariats, de développer des actions annuelles en partenariat Collèges-Lycées-ULIS-SEGPA-IME et d'impliquer les Principaux d'Etablissements, de les sensibiliser afin de favoriser la coordination entre les équipes (avec les IME comme au sein des Collèges et Lycées entre ULIS-SEGPA et autres équipes enseignantes).

f. Développer les possibilités de parcours et de préparation à la sortie du Dispositif (SESSAD et IME – pôle adolescence)

Constats : La préparation à la sortie du dispositif fait face à plusieurs difficultés : manque de visibilité des possibilités de parcours pour les familles et les jeunes, possibilités d'accompagnement différents en termes de suivi entre le SESSAD et le pôle adolescence de l'IME, acceptation parfois difficile des orientations (milieu protégé, foyers de vie notamment) par les jeunes et leur famille impliquant de mieux préparer à la sortie, à renforcer et développer les partenariats.

Enjeux : Développer une meilleure information et préparation des familles et des jeunes sur les possibilités de parcours et d'accompagnement à l'âge adulte (géographique et sectorielle), obtenir une meilleure acceptation des orientations par les familles et les jeunes ; trouver des relais pour les jeunes en attente de places en Foyer de vie.

Propositions :

- **Mise en place d'un groupe de travail afin de renforcer les interventions des services en milieu ouvert de l'APEI (SAMO) pour les sortants du pôle adolescence de l'IME et du SESSAD** afin d'améliorer l'information sur les possibilités de parcours et d'accompagnement à l'âge adulte et un axe spécifique visant à changer l'image des ESAT.
- **Mise en place d'un groupe de travail afin d'améliorer l'accompagnement des orientations en Foyers de vie** (développer le partenariat avec les Foyers de Vie en vue d'une entrée, mise en place d'accompagnements et de relais pour les jeunes en attente d'entrée en Foyer de vie).

4.2 ORIENTATION 2 : **Rendre lisible et cohérente notre offre d'accompagnement individuelle, mieux valoriser les compétences**

a. Renforcer la co-construction du projet jeune/famille /professionnels : mettre en cohérence les PPI et PPS, valoriser les compétences du jeune

Constats : Aujourd'hui chaque pôle a ses propres formes de PPI, les conditions d'accès au PPS peuvent varier, les réunions prendre différentes configurations. Enfin, l'utilisation de la grille GEVA scolaire par l'Education Nationale est en cours de développement. Dans ce contexte, la co-construction du projet est à travailler au sein du dispositif.

Enjeux : Il s'agit, par une meilleure cohérence, de contribuer à une meilleure lisibilité des parcours et des évolutions du jeune, de donner une part active aux jeunes et à leurs familles dans l'élaboration du PPI, de renforcer la continuité de l'accompagnement du parcours dans le dispositif et de favoriser les échanges entre professionnels.

Propositions :

- **Mettre en cohérence les différents PPI/PPS et temps de synthèse** dans la co-construction du projet en mettant en place une trame commune de PPI à l'ensemble du Dispositif et en mettant en cohérence les organisations afin de consolider les évaluations et fournir des repères aux familles.
- **Valoriser les compétences et auto-évaluation de l'enfant/adolescent :** valoriser le jeune dans ce qu'il sait faire (et non pas ce qu'il ne sait pas faire) sur les différents domaines d'intervention du dispositif, impulser les parcours, susciter les souhaits et demandes, intégrer dans le PPI cette évaluation et valorisation afin de développer les apprentissages suivants. Et pour cela :
 - o **Mettre en place un livret/un cahier de vie dans lequel pourra être noté les réussites de l'enfant/adolescent :**
 - o **Renforcer les bilans de stage et actions d'immersions dans le domaine professionnel** (pôle adolescence de l'IME) : liens équipes techniques/éducateurs spécialisés sur les stages, immersions de groupes une fois/mois pour des sessions de travail en ESAT
 - o **Analyser les alternatives de validation des compétences par la mise en œuvre de référentiels** (dans le cadre de « Différent et Compétent » ou en interne)

b. Découvrir le dispositif et les possibilités de parcours à l'attention des jeunes, de leurs familles et des professionnels

Constats :

- Manque de connaissance de l'ensemble de l'offre par les familles et les professionnels extérieurs,
- Orientation en milieu spécialisé pouvant être vécue comme un échec,

Enjeux/finalités :

Renforcer les partenariats dans et hors du Dispositif, adapter en continu les prestations aux besoins des jeunes, consolider les diagnostics et orientations préconisées par les professionnels. Obtenir une meilleure vision et implication du jeune et des familles dans l'élaboration des parcours.

Propositions :

Il s'agit de mieux faire connaître le dispositif et de faire comprendre les possibilités offertes, de donner une vision des parcours, des possibilités d'orientation, d'adaptation, de flexibilité et d'inclusion.

Cette connaissance intègre le dispositif en tant que tel mais aussi l'Education Nationale, le milieu ordinaire, les ESAT, les Foyers de vie, les MAS....

- **Construire une plaquette présentant les différentes prestations et orientations possibles** (à partir du travail sur l'offre du dispositif) **en logique de parcours.**

- **Utiliser cette plaquette lors des journées Portes Ouvertes du Dispositif** (entre autres rencontres et évènements)

c. Compléter l'offre du Dispositif sur les dimensions d'inclusion et de relation collective aux familles

Constats : Le travail du groupe a permis de mettre à plat les offres de l'ensemble du dispositif. Il a abouti à repérer des manques dans les prestations en termes de relations aux familles ou encore dans la réponse aux demandes d'inclusion de façon large.

Enjeux : Renforcer les possibilités d'inclusion au sens large dans la lignée de la loi du 11 février 2005, contribuer à mettre en valeur les compétences des usagers, renforcer la relation aux familles, créer davantage de liens entre professionnels (complémentarités, partage d'expérience, de pratiques et de connaissance), contribuer à mettre en cohérence l'offre dans l'ensemble du dispositif.

Propositions :

- **Mutualiser les démarches et travailler en inter-établissement pour renforcer les possibilités d'inclusion** (sportive/culturelle, scolaire, (pré)-professionnel, stages en milieu scolaire/ESAT ..., aides disponibles). Aujourd'hui, les professionnels peuvent rechercher des solutions d'inclusion individuellement mais sans nécessairement bénéficier des réseaux des autres pôles ou services ou connaître l'ensemble des ressources et leviers disponibles. Un enjeu est donc qu'autour de situations identifiées de recherche d'inclusion, le dispositif puisse être sollicité pour rechercher une solution. De même, la mise en place de projets communs nécessite des temps de rencontres et d'échanges à organiser. Pour ce faire, il est proposé de :
 - o **Mettre en place des temps d'échanges collectifs sur l'inclusion via les réunions institutionnelles** (avec remontées des demandes et préparation préalable)
 - o **Mettre en place une liste de diffusion « personnel pédagogique » / dispositif enfance et adolescence du Valenciennois** : cette liste permet à quiconque de l'équipe pédagogique de faire passer de l'information à l'ensemble des professionnels du dispositif : sorties de dernières minutes, compte rendu des actions communes, contacts partenaires ...

Développer les échanges collectifs avec les familles dans le dispositif. Plusieurs actions existent aujourd'hui mais sont des initiatives développées par chaque pôle ou service. Ces initiatives seraient intéressantes à partager dans le dispositif auprès des différentes équipes afin de développer les prestations adressées aux familles notamment collectives (groupe de parole psy-éducateur-parents, journal, groupe d'activités parents/enfants/fratrie, fêtes, sortie de fin d'année, conférences thématiques, ateliers collectifs et thématiques Parents/Enfants).

4.3 ORIENTATION 3 : Adapter l'accueil de l'internat aux besoins du territoire et des jeunes accueillis

L'internat de semaine et, plus ponctuellement, de week-end sont en déficit d'activité depuis plusieurs années (en 2012, 5,4 places inoccupées sur l'année soit un déficit de 1133 nuits) ce qui a conduit le Dispositif Enfance et Adolescence du Valenciennois à analyser les besoins des jeunes accueillis comme ceux du territoire afin de mieux adapter l'offre actuelle.

Cette analyse a conduit à élaborer plusieurs actions d'amélioration et de repositionnement présentées ci-dessous. Celles-ci forment un ensemble cohérent, chaque action étant en lien.

a. Ouvrir l'internat aux 6-14 ans

Constats : Le territoire du Valenciennois n'a pas d'offre d'internat pour les 0-14 ans ; De même, il n'y a que peu d'offres de répit et celles-ci sont éloignées (Cambrai, Douai, Belgique, Lille).

Quantitativement, plusieurs analyses auprès de la MDPH ou des établissements de l'association montrent que des besoins sont existants pour ces tranches d'âge malgré cette absence d'offre (cf. détail dans la fiche-action dédiée). Par ailleurs, l'internat peut également répondre aux besoins d'accueil d'autres établissements du territoire (par exemple, IME de Condé et de Saint Amand) en offrant une solution face à une absence de réponse ou encore un autre lieu d'accueil (permettant au jeune d'alterner les lieux d'accueil et de changer d'environnement).

Qualitativement, des besoins réciproques familles/ enfants existent : accompagner les enfants dans leur autonomie, leur apporter une « aide à grandir », une socialisation (rythmes/repères), un climat plus apaisé, renforcer une hygiène de vie avec de nouvelles expériences dans un lieu adapté et accueillant. Pour les parents, il s'agit plus spécifiquement de répondre à des situations difficiles (maladie, séparation,...), de désamorcer des situations de tensions afin de permettre des retours et des relations plus apaisées entre l'enfant et ses parents, de favoriser une nouvelle organisation familiale : vie de couple, fratrie, restaurer les liens parents/enfants, mais aussi de les accompagner sur leurs difficultés parentales par la mise en œuvre d'un travail de soutien parental (cf. proposition « c » ci-après).

Enjeux : Cette action vise à mieux répondre aux besoins du territoire, des enfants et de leurs familles et à renforcer le taux d'activité de l'internat.

Proposition : Il s'agit d'étendre le périmètre actuel de l'internat aux 6-14 ans avec une prise en charge en internat de semaine avec accueil modulé et en accueil temporaire ou de répit.

Par souci de souplesse, il est proposé que l'internat des 6-14 ans s'inscrive dans le fonctionnement actuel de l'internat en modifiant les âges accueillis mais sans place spécifiquement dédiées ; avec des accès pour le territoire du Valenciennois et sur projet individuel, pour les territoires de Condé et de Saint Amand.

b. Mieux adapter l'offre aux évolutions des publics : développer l'accueil modulé, renforcer l'autonomie, limiter les ruptures

Constats : Les professionnels font état de plusieurs problématiques impactant sur la qualité d'accompagnement et le taux d'activité :

- Des situations de ruptures de jeunes du pôle adolescence de l'IME (11 ruptures sur 124 jeunes accueillis en 2012) et au-delà d'incidents : refus de la différence par le jeune (jeunes qui viennent du milieu ordinaire, troubles du comportement, ...) et différences de niveaux complexes à gérer, rupture à 18 ans, ... Ces ruptures et incidents s'exercent dans un contexte où les actions sont systématiquement collectives et non pas individuelles ce qui conduit à réduire l'attention accordée à ceux qui ne posent pas de difficultés.
- Différentes formes d'accueil au sein de l'internat, formalisées ou plus informelles (modulé, à la carte, en urgence) dont la gestion apparaît toutefois comme complexe. Les objectifs et fonctionnement réciproques de ces formes d'accueils seraient à préciser afin d'être mieux appréhendées tant par les familles que par les professionnels. Enfin, l'éventualité d'accueillir les 6-14 ans incite également à réviser l'ensemble des fonctionnements de façon large.

Enjeux : S'adapter en continu aux besoins des jeunes et des familles par la proposition de conditions d'accueil personnalisées avec des objectifs définis, étendre les possibilités de recours à l'accueil modulé au-delà des jeunes avec troubles du comportement importants, favoriser une meilleure intégration dans l'internat, éviter les ruptures en prenant mieux en compte les besoins des jeunes avec troubles du comportement et l'extension de l'activité aux 6-14 ans, favoriser une autonomie progressive dans l'hébergement, renforcer le taux d'activité par une diminution des ruptures et de l'absentéisme.

Propositions :

- **Supprimer l'accueil « à la carte » et développer l'accueil modulé** basé sur la mise en place concertée avec les familles d'une prise en charge alternée sur une période et un rythme définis s'inscrivant pleinement dans le PPI de l'enfant ou de l'adolescent. L'accueil modulé pourrait être déployé en le proposant de façon plus systématique lors des situations suivantes : test de l'internat pour le jeune, phase d'intégration de l'enfant et de préparation des familles, temps de répit pour la famille, troubles de comportements importants afin d'éviter les ruptures, travail sur l'autonomie.
- **Créer un lieu de décompression à disposition de l'internat et du semi-internat.** L'ensemble des actions étant collectives, il s'agit de créer un lieu apaisant où le jeune pourrait être en dehors du groupe en cas de crise ou pré-crise.
- **Accéder aux salles Snoezelen du pôle enfance de l'IME et de la MAS d'Anzin** pour les jeunes ayant des troubles du comportement récurrents.
- **Renforcer la personnalisation et l'aménagement des lieux.** Outre les lieux de décompression (salle dédiée, salle Snoezelen), un climat chaleureux et accueillant est un des facteurs de bonne intégration dans l'établissement.
- **Intégrer, dans le PPI, un contrat avec les parents ou la famille d'accueil.** Ce « contrat » vise à aller dans le même sens entre famille et professionnel tout en impliquant les familles dans le projet personnalisé de leur enfant ou adolescent.
- **Organisation d'un « atelier autonomie » pour les enfants du pôle enfance de l'IME, du SESSAD et du pôle adolescence de l'IME (semi-internat).** Cet atelier vise à donner un autre cadre d'accès à l'autonomie (horaires, repas, toilettes...) par un accueil ponctuel d'un groupe à l'internat (deux sessions par an de 3 nuits durant les vacances scolaires - avec un fonctionnement sous les mêmes modalités que la pré-admission – accueil possible de 30 jeunes par/an).
- **Créer un appartement pédagogique :** l'offre actuelle de l'internat ne permet pas de travailler suffisamment sur une autonomie progressive et sur le devenir des jeunes de plus de 18 ans en termes d'hébergement. Il s'agit de constituer une offre plus en autonomie via la création d'un appartement pédagogique (Portakabin® pouvant être situé dans le jardin de la petite et grande maison - pour 2 personnes en appui sur l'encadrement actuel).

c. Apporter une aide à la parentalité afin de favoriser le maintien même partiel du jeune à domicile

Constats : L'aide à la parentalité vise à soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant compte tenu des spécificités liées à son handicap et de par ce soutien, à maintenir un climat familial serein et apaisé. Cette aide vient ainsi soutenir un maintien à domicile y compris alterné. Elle permet aux familles et aux professionnels de « travailler dans le même sens » vis-à-vis du jeune. Dans le cas contraire, il peut y avoir perte de rythme, d'autonomie et un travail qui « redémarre à zéro » pour les professionnels. Cet aspect est particulièrement prépondérant dans le cadre du développement de l'accueil modulé ainsi que pour les familles d'accueil en demande sur de multiples aspects : accueil d'un enfant handicapé, besoin de coordination familles d'accueil/professionnels du pôle adolescence de l'IME plus important face à la gestion des clashes de l'adolescence, à des situations de ruptures pouvant survenir.

Toutefois aujourd'hui, il n'existe pas de service d'aide à la parentalité pour les enfants de plus de 6 ans hormis pour les parents eux-mêmes en situation de handicap. Le Conseil Général ne prend pas en charge la mise en œuvre de soutiens des services sociaux liés au handicap.

Enjeux : Il s'agit de favoriser un maintien à domicile même partiel, de soutenir les familles dans l'éducation de leur enfant compte tenu de son handicap (âge de l'enfance et de l'adolescence), de mieux articuler travail des professionnels et des familles, de favoriser une autonomie et une socialisation de l'enfant cohérente entre les différents lieux de vie.

Propositions : il s'agirait de travailler sur deux axes :

- **Renforcer les partenariats avec l'ASE en faisant remonter les besoins liés à la préparation des familles d'accueil.**
- **Ouvrir plus largement le SAAP au sein du SAMO à l'ensemble des parents ayant un enfant handicapé et ayant des besoins de soutiens** par la mise en place d'un travailleur social formé à la thérapie familiale permettant :
 - d'intervenir auprès des familles (conseils et accompagnement de la famille),
 - de les soutenir dans le développement de l'autonomie de l'enfant à domicile. Ce soutien pourrait également s'appuyer sur l'atelier autonomie de l'internat ou encore l'appartement pédagogique (cf. propositions précédentes)
 - de les soutenir dans le développement des liens sociaux, d'accès à la culture et aux loisirs de l'enfant et de l'adolescent.

4.4 ORIENTATION 4 : Renforcer l'organisation du dispositif

a. Mieux suivre l'évolution des publics, anticiper nos actions en retravaillant les rapports d'activité

Constats : Besoin d'une meilleure visibilité de l'évolution des publics du territoire afin d'anticiper les possibles adaptations de l'offre du dispositif via :

- Le suivi et la diffusion des orientations du territoire afin de s'inscrire dans les orientations locales, d'anticiper les changements, de saisir les opportunités.
- L'analyse des entrées/sorties dans le dispositif : travaux sur les listes d'attente.

Enjeux :

- Meilleure visibilité des évolutions des publics accueillis et meilleure intégration dans le territoire
- Meilleure visibilité de l'activité par les équipes et des actions prévues site par site chaque année
- Cohérence des informations transmises à l'ARS (indicateurs communs)
- Meilleur partage au sein des équipes de ces résultats et évolutions.

Propositions :

- 1. Mise en place d'une trame commune de rapport d'activité**
- 2. Organisation du suivi des engagements dans les projets de territoire**
- 3. Réalisation d'un rapport d'activité annuel intégrant les éléments suivants : activités et listes d'attente, analyse des publics et des évolutions, bilan par métiers en inter-dispositif (psy, social, scolaire), projets réalisés (territoire, actions spécifiques) et prévus pour l'année**
- 4. Mise en commun des rapports d'activités en réunion de Dispositif pour définition et programmation des actions annuelles communes/transverses**

b. Structurer la gestion des partenariats

Constats : Les partenariats sont nombreux dans le dispositif mais ne sont pas nécessairement partagés et actualisés : combien a-t-on aujourd'hui de partenaires ? Quelle programmation des rencontres et des temps de bilan ? Quel repérage des partenariats à consolider ou à renforcer ?

Enjeux :

- Réaliser un état des lieux de l'existant pour permettre une mise en commun des contacts établis sur le Dispositif ;
- Faire vivre et actualiser ces partenariats, développer le réseau, anticiper nos besoins ;
- Repérer/Disposer d'une force de conseil et d'orientation (expertise) sur ces contacts partenariaux
- Rechercher des sources de financements potentielles

- Participer au repérage des besoins de formation en lien avec les besoins identifiés des jeunes et de développement de partenariats.

Propositions :

- **Mise en place d'un outil de gestion (base de données Partenaires)**
- **Assurer la pérennité de cette base en la faisant vivre, en l'actualisant via une personne ressource et une utilisation/animation régulière**
- **Développer la base « Partenaires » en identifiant régulièrement nos besoins lors d'un bilan annuel**

c. Développer des actions de communication notamment auprès des familles

Constats : Des enjeux de communication récurrents ont été relevés par le Comité de pilotage dans les groupes de travail mis en œuvre sur le plan d'actions du projet de Dispositif. Ceux-ci concernent notamment les présentations de l'établissement/service aux familles (mais également aux professionnels), la visibilité des parcours et des offres du Dispositif et plus largement la connaissance du monde du handicap.

Enjeux :

- **Priorité 1 :** Connaître et faire connaître les missions et activités au sein du Dispositif auprès des usagers et des familles, des partenaires et des professionnels, définir notre identité. Ceci afin :
 - o De mieux informer et intégrer les familles et les usagers,
 - o D'éviter les chevauchements d'actions
 - o De donner une information plus lisible mais aussi plus cohérente, aller dans le même sens (continuité d'information et de communication tout au long du parcours du jeune)
- **Priorité 2 :** Valoriser les outils de communication existants
- **Priorité 3 :** Faire connaître les institutions, montrer les actions réalisées (films, activités...) afin d'améliorer l'image du secteur
- **Priorité 4 :** Améliorer la communication en interne (prioriser l'information, savoir où la trouver...)

Propositions :

- **Renforcer la communication externe** (priorité 1, 2 et 3)
 - o **Construire une plaquette simple sur le Dispositif (document attractif et commun) pour tous les publics** – Familles, Partenaires, Professionnels (*à mutualiser avec l'action « Découvrir le dispositif et les possibilités de parcours » prévoyant la mise en place d'une plaquette*) ;
 - o **Reprendre les outils existants pour voir leur accessibilité aux familles** (livret d'accueil, PPI, courriers-types...) : nous avons aujourd'hui beaucoup de documents mais pas toujours adaptés ;
 - o **Valoriser l'offre spécifique aux familles** (groupes de paroles par ex...);
 - o **Valoriser et diffuser plus largement journaux, compte-rendu des CVS, portes-ouvertes, fêtes institutionnelles, forum...** ;
 - o **Valoriser les initiatives existantes** : communiquer les informations à la presse, aux partenaires à intégrer à la gestion des partenariats).
- **Renforcer la communication interne** (priorité 4)
- **Améliorer l'utilisation des outils, accès informatique et mail possible pour l'ensemble des professionnels**
- **Travailler sur l'architecture du réseau** (savoir où se trouve l'information) et les droits d'accès
- **Travailler sur les informations à transmettre par mails** : définir des listes de diffusion

d. Améliorer l'accès aux soins par la constitution d'un pôle Paramédical

Constats : Ce projet d'équipe para-médicale est né de deux besoins : mieux gérer les absences des psychiatres et psychologues et des fonctions paramédicales lorsqu'elles surviennent et assurer la continuité du suivi des jeunes tout au long de leur parcours.

Il est important de noter qu'il existe d'ores et déjà des échanges au sein de l'équipe entre psychiatre et psychologues, via une psycho-motricienne intervenant à la fois pour le SESSAD petits et grands et le partage d'espaces communs thérapeutiques (salle Snoezelen). Il s'agirait ici d'aller plus loin en posant une organisation par pôle.

Enjeux :

- Partager entre professionnels et enrichir les pratiques,
- Contribuer à limiter l'usure d'un jeune lors de son parcours par une continuité du suivi et, le cas échéant, des alternatives de réponses apportées,
- Préparer, pour les sortants, le relais sur l'extérieur (CMP),
- Mieux repérer les besoins spécifiques des jeunes et proposer des actions au cas par cas et de façon générale, au-delà des établissements, adapter l'offre de soins du dispositif aux besoins de l'enfant et aux demandes des familles.

Proposition : Constituer une équipe para-médicale IME-SESSAD au sein du dispositif Enfance et Adolescence.

e. Analyser (par les IRP) la possibilité de constituer un CE et un CHSCT unique

Constats : La constitution du dispositif Enfance et Adolescence sur le territoire du Valenciennois ainsi que le travail réalisé sur le projet de Dispositif en Comité de Pilotage a conduit les IRP (Instances Représentatives du Personnel) à s'interroger sur la constitution d'un Comité d'Entreprise et d'un CHSCT unique.

Enjeux : Cohérence avec le fonctionnement en Dispositif

Proposition : Cette possibilité d'instances uniques au Dispositif fait d'ores et déjà l'objet de réflexions entre les IRP et la direction : l'analyse de la constitution d'un CE et d'un CHSCT unique par les IRP et leur éventuelle mise en place ont ainsi été inscrites au Plan d'action (note : le Comité de pilotage du Projet de dispositif comptait parmi ses représentants un IRP), sous réserve de l'évolution des dispositions légales.

**Ces projets font l'objet de fiches-actions détaillées ainsi que
d'un plan d'actions programmé sur les 5 ans à venir.**